2024

MEMO**Déchets**

Votre guide des déchets

Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Evitons le gaspillage, trions et valorisons.

Faoug

saidef

Informations **générales**

Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Taxes diverses

- **CHF 0.65 par kilo** pour l'élimination des ordures ménagères.
- **CHF 45.00 par année** par habitant de plus de 15 ans. (max. 4 par ménage)
- **CHF 100.00 par année** par logement de vacances ou résidence secondaire.

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie et les frais d'élimination des déchets qui ne sont pas soumis à l'impôt communal.

Favoriser le retour aux fournisseurs

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Quand je fais mes achats ...
- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Utilisateurs

Seuls les habitants de la commune et les entreprises qui possèdent une carte pour la benne compacteuse sont autorisés à utiliser la déchetterie.

La carte est remise contre un montant de 10.-, représentant le coût réel de fabrication.
Elle peut être retirée et rechargée au bureau communal durant les heures d'ouvertures.

Contact et infos

Administration communale
Route de Salavaux 1a
1595 Faoug
•
026/670.14.10
info@faoug.ch
•
www.faoug.ch

Horaires d'ouvertures de l'administration communale

Lundi : 7h30 - 9h30 / 16h30 - 19h30
Mardi : 13h30 - 16h30
Mercredi : fermé
Jeudi : 13h30 - 16h30
Vendredi : fermé

Sous réserve de modifications.
Veuillez consulter le site Internet.

Déchetterie

Zone artisanale, Prés du Village

Horaires d'ouvertures
Mardi 16h30 - 19h00
Jeudi 08h00 - 11h00
Samedi 08h00 - 11h00

Benne compacteuse
Du lundi au samedi 06h30 - 21h30
Dimanche 15h00 - 21h30

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C002148

ORDURES MÉNAGÈRES

Dans mon sac poubelle, je collecte :

Barquettes alimentaires de viande, poisson, etc.

Briques de lait, de jus de fruits, etc.

Emballages de produits surgelés.

Capsules de café et de thé en plastique.

Boîtes alimentaires de cacao, bouillon, etc.

Papiers et cartons sales.

ex: Cartons de pizza

Sacs de ciment, de plâtre et de litière pour chat.

Mouchoirs en papier.

Papier essuie-tout.

Nappes et serviettes en papier.

Tous les plastiques.

(sauf PET)

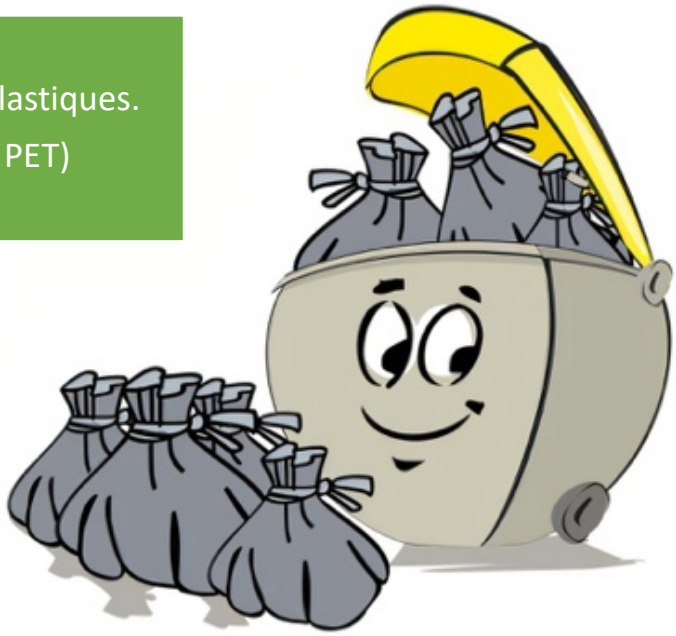

INFORMATIONS DIVERSES

Déchets spéciaux ménagers

- ⇨ Quels sont ces déchets ?
  Voir page « Comment gérer vos déchets ? »

- ⇨ Certains déchets ne sont pas encore acceptés.

- ⇨ Les modifications en cours d'année 2023 seront apportées sur le site Mémodéchets et seront réactualisées pour le flyer 2024.

- ⇨ De plus amples informations vous seront transmises par le biais de publications communales.

Déchets encombrants

Tous les déchets en plastique et en bois qui n'entrent pas dans un sac 110l.

Seul 1m^3 par personne et par jour d'ouverture est accepté.

En cas de quantités plus élevées, vous devez vous rendre directement chez Haldimann SA, Grande Ferme 1, 3280 Morat.

Déchets NON recyclables = ORDURES MÉNAGÈRES

- ⇨ Tous les papiers et cartons **plastifiés**, **sales** ou **mouillés**. (berlingots de lait, jus de fruits, etc., cartons de lessive, étiquettes et autocollants, emballages de produits surgelés)

- ⇨ **Les plastiques propres.**
  (emballages, cornets, gobelets de yogourt, emballages de lessive, emballages de produits de douche/shampoing, bouteilles d'huile et de vinaigre)

- ⇨ Voir page « ORDURES MÉNAGÈRES »

Comment bien **trier** ?

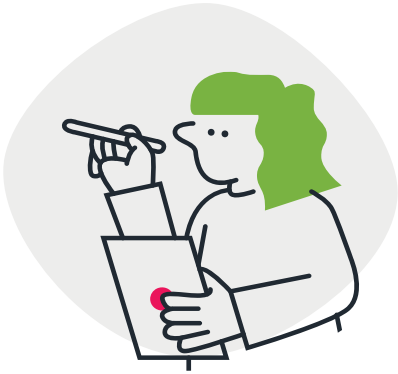

Aluminium et boîtes de conserve
Les boîtes de conserves, canettes et autres emballages en fer blanc ou en alu doivent être écrasés avant d'être jetés dans la benne.

Papier et carton
Les cartons d'emballages **vides** et **pliés**.

Le papier souillé (mouchoirs usagés, serviettes et nappe de table) doit être éliminé avec les déchets ménagers.

PET
Les bouteilles avec le sigle PET doivent être vidées de leur contenu et écrasées.

Favoriser le retour chez les fournisseurs.

Verre
Verre sans bouchon et sans capsule.
Les couleurs doivent être respectées. (en cas de doute, mettre dans "vert")

Vaisselle dans la benne à déchets inertes.

Ferraille (objets métalliques)
Tout élément en métal autre que le fer blanc et l'aluminium.

Doit être séparé et sans corps étrangers (matière plastique, huile, tissu, etc.)

Déchets de jardin
Branches, gazon, feuilles, fleurs, plantes, etc.

Déchets compostables ménagers
Ces déchets doivent être déposés dans la benne sans les sacs plastiques (hormis sacs biodégradables). Une poubelle pour les sacs plastiques est prévue.

Huiles minérales et végétales
Minérales : huiles de moteurs
Végétales: huiles comestibles

Huile de coco = huile solide

Déchets inertes (petites quantités)
Acceptés uniquement en petites quantités.

Les déchets de travaux de rénovation ou de construction seront évacués dans une benne privée.

Appareils électriques et électroniques
Favoriser le retour chez les fournisseurs.

Capsules en alu
Capsules type Nespresso ou similaires en alu. (pas de plastique)

Textiles et chaussures
Vêtements en bon état et propre déposés dans un sac fermé dans la benne "Texaid".

Déchets encombrants combustibles
Voir page "Informations diverses".

Sagex
Déchets encombrants.

Le sagex ne doit pas être déposé dans la compacteuse.

Bois
Si volumineux : déchets encombrants.

Si petit : dans un sac poubelle pour la compacteuse.

Plastique dur
Si volumineux : déchets encombrants.

Si petit : dans un sac poubelle pour la compacteuse.

Autres déchets plastiques payants
Dans le sac poubelle pour la compacteuse.

Ordures ménagères payants
Déchets soumis à la taxe au poids.
A déposer dans la compacteuse prévue à cet effet **dans des sacs fermés et attachés (max. 110l).**

Couche-culotte
Les couches-culottes doivent être déposées dans un **sac plastique transparent** dans le contenant prévu à cet effet à côté de la compacteuse.
Uniquement durant les heures d'ouverture de la déchetterie.

Robidog
Dans les poubelles prévues à cet effet dans le village.

A la déchetterie, dans un **sac plastique transparent** avec les couches-culottes.

Déchets spéciaux des ménages
Page "Informations diverses"
Solvants, peintures, colles, etc.
Prioriser le retour chez les fournisseurs.
Pas acceptés pour le moment.

Piles et accumulateurs
Déchets spéciaux ménagers.

Favoriser le retour chez les fournisseurs.
Séparer les piles contenant du Lithium des autres.

Batteries d'autos
Déchets spéciaux ménagers

Aérosols
Déchets spéciaux ménagers.
Pas acceptés pour le moment.

Tubes lumineux (néon) / LED
Déchets spéciaux ménagers.

Cartouches d'encre pour imprimantes
Déchets spéciaux ménagers.

Favoriser le retour chez les fournisseurs.

Médicaments
Déchets spéciaux ménagers.

Favoriser le retour en pharmacie.
Pas acceptés pour le moment.

SACS À CROTTES
À LA POUBELLE, PAS DANS LA NATURE!
VIGEFA 12

LA LITIÈRE DES CHATS SOUILLÉE PAR LES CROTTES ET LES URINES DE CHATS DOIT ÊTRE ÉLIMINÉE DANS LES SACS POUBELLE POUR DES RAISONS D'HYGIÈNE ET DE MALADIES INFECTIEUSES.